

BATIROC PAYS DE LA LOIRE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 452 000 €.
Siège social : 13, rue La Pérouse à Nantes (44).
399 377 308 R.C.S. Nantes.

Les comptes annuels de l'exercice 2004, l'affectation du résultat, ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes, ont été publiés à « L'Informateur Judiciaire » n° 6210 du 27 mai 2005 pages 12 à 16. Ils ont été certifiés en date du 25 avril 2005 par le commissaire aux comptes et approuvés sans modification par l'assemblée générale du 13 mai 2005.

90153

BOIZEL CHANOINE CHAMPAGNE

Société anonyme au capital de 11 279 180 €.
Siège social : allée du Vignoble, 51100 Reims.
389 391 434 R.C.S. Reims.

Attestations des commissaires aux comptes.

I. — Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2004, publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 11 avril 2005, pages 5841 à 5848, ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale du 20 mai 2005.

II. — Extrait du rapport général sur les comptes sociaux.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Nous précisons à ce stade que nous avons examiné la situation de chacune de vos filiales, afin de nous assurer que l'absence de provision pour dépréciation était fondée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de notre rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Reims, le 25 mars 2005.
Les commissaires aux comptes :

S.A. Philippe Venet et Associés ; HUBERT SOUSSAN.

III. — Extrait du rapport sur les comptes consolidés.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et

principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous nous devons de souligner l'information donnée dans l'annexe des comptes consolidés sur l'incidence des normes IFRS sur la présentation des comptes consolidés.

Il s'agit de l'information communiquée relative à la transition vers les normes comptables internationales.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Nous soulignons que la provision pour risques et charges de 1 829 352 € indiquée dans l'annexe comprend à concurrence de 1 752 710 € le risque lié au dépôt de bilan de la société Bricout. Le risque est provisionné à 100 % de son montant total. La provision n'a pas varié par rapport à l'exercice 2003. Elle n'affecte pas les ressources durables du tableau de financement, tant en 2004 qu'en 2003.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Reims, le 25 mars 2005.

Les commissaires aux comptes :

S.A. Philippe Venet et Associés ; HUBERT SOUSSAN.

90105

BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE

Société anonyme au capital de 36 575 000 €.
Siège social : 448, avenue du Prado, 13008 Marseille.
057 802 357 R.C.S. Marseille.

Situation au 31 mars 2005.
(En milliers d'euros.)

Actif	Montant
Caisse, banques centrales, C.C.P.	5 625
Effets publics et valeurs assimilées	56 174
Créances sur les établissements de crédit	30 296
Opérations avec la clientèle	1 122 598
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 242
Actions et autres titres à revenu variable	128
Participations et autres titres détenus à long terme	732
Parts dans les entreprises liées	0
Crédit-bail et location avec option d'achat	—
Location simple	—
Immobilisations incorporelles	3 940
Immobilisations corporelles	11 629
Capital souscrit non versé	—
Actions propres	—
Comptes de négociation et de règlement	—
Autres actifs	27 548
Comptes de régularisation	115 935
Total actif	1 383 847

Passif	Montant
Banques centrales, C.C.P.	—
Dettes envers les établissements de crédit	273 638
Opérations avec la clientèle	833 086
Dettes représentées par un titre	69 934
Autres passifs	11 732
Comptes de régularisation	124 346

Passif	Montant
Comptes de négociation et de règlement	—
Provisions pour risques et charges.	10 416
Dettes subordonnées	5 789
Fonds pour risques bancaires généraux	1 762
Capitaux propres hors FRBG (+/-)	53 144
Capital souscrit	36 575
Primes d'émission	6 690
Réserves	9 721
Ecart de réévaluation	—
Provisions réglementées et subventions d'investissement.	85
Report à nouveau (+/-)	73
Total passif	1 383 847

Hors bilan	Montant
Engagements donnés :	
Engagements de financement.	139 985
Engagements de garantie.	338 706
Engagements sur titres	122
Engagements reçus :	
Engagements de financement.	—
Engagements de garantie.	97 406
Engagements sur titres	122

90123

BOUYGUES TELECOM**(Filiale à 82,20 % de Bouygues S.A.)**

Société anonyme au capital de 616 661 789,28 €.

Siège social : Arcs de Seine, 20, quai du Point-du-jour, 92100 Boulogne-Billancourt.
397 480 930 R.C.S. Nanterre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 30 mai 2005.

90270

**CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
DES PAYS DU HAINAUT**

Banque régie par la loi 99-532 du 25 juin 1999.

Société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 58 036 200 €.

Siège social : 31, avenue Georges Clemenceau, BP 249, 59306 Valenciennes Cedex.
382 963 007 R.C.S. Valenciennes.Rectificatif à l'avis paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 27 mai 2005, page 15253.

1°) En-tête, au lieu de : « ...au capital social de 46 428 960 €. », lire : « ...au capital social de 58 036 200 €. »

2°) Titre, au lieu de : « Situation au 31 mars 2004 », lire : « Situation au 31 mars 2005 ».

90323

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

Etablissement public communal de crédit et d'aide sociale.

Siège social : 10, rue Callot, BP 710, 54064 Nancy Cedex.
265 401 307 R.C.S. Nancy.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2004 ont été publiés dans le n° 773 des « Tablettes Lorraines » du 27 mai 2005.

90281

CAISSE INTERFEDERALE DE CREDIT MUTUELSiège social : 32, rue Mirabeau, 29480 Le Relecq-Kerhuon, Brest.
Siret : 775 577 018 00499.*Documents comptables annuels.***A. — Comptes consolidés.****I. — Bilan au 31 décembre 2004.**
(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2004	2003	2002
Opérations interbancaires et assimilées	1	6 616 920	5 878 792	6 281 097
Opérations avec la clientèle.	2	20 147 211	18 715 058	17 270 176
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable.	3	5 725 477	5 642 033	5 236 540
Placements des entreprises d'assurance	4	13 803 194	11 861 519	10 951 433
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme.	5	231 963	211 794	203 599
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	317 071	313 483	305 041
Ecart d'acquisition.	7	2 540	3 156	5 792
Comptes de régularisation et actifs divers.	8	1 648 988	1 535 312	1 426 525
Total de l'actif.		48 493 364	44 161 147	41 680 203

Passif	Notes	2004	2003	2002
Opérations interbancaires et assimilées	10	3 930 194	2 807 073	3 112 368
Opérations avec la clientèle.	11	16 348 152	15 388 875	14 300 323
Dettes représentées par un titre.	12	9 814 426	9 547 081	9 392 588
Provisions techniques des entreprises d'assurance	13	14 270 077	12 628 925	11 420 089
Comptes de régularisation et passifs divers.	14	1 343 433	1 368 450	1 211 732
Provisions pour risques et charges	15	135 800	117 164	113 538
Dettes subordonnées	16	302 588	74 877	97 547
Fonds pour risques bancaires généraux		116 206	101 662	91 942
Intérêts minoritaires		148 169	139 144	126 932
Capitaux propres, part du groupe hors FRBG	17	2 084 319	1 987 896	1 813 144
Capital souscrit		726 531	776 683	724 469
Primes d'émission		4 906	4 906	4 906
Réserves consolidées et autres		1 182 634	1 053 992	947 544
Résultat de l'exercice		170 248	152 315	136 225
Total du passif.		48 493 364	44 161 147	41 680 203

Hors bilan	Notes	2004	2003	2002
Engagements donnés		5 332 100	4 767 754	4 241 040
Engagements donnés de l'activité bancaire	19	5 332 100	4 767 754	4 241 040
Engagements de financement		4 247 932	3 807 663	3 233 144
Engagements de garantie		953 325	891 431	820 660
Engagements sur titres		130 843	68 660	187 236
Engagements reçus	19	442 835	1 093 327	1 081 146
Engagements reçus de l'activité bancaire		436 579	324 443	312 293
Engagements de financement			5 094	25 150
Engagements de garantie		270 800	195 007	177 121
Engagements sur titres		165 779	124 342	110 022